

SAGE AUTHION

REUNION DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE AUTHION

21 février 2006 - Entente Interdépartementale – Beaufort en Vallée
17h

COMPTE RENDU

Contacts :

Mme MARTIN Marie-Pierre, Présidente de la CLE du SAGE Authion ;
Mr MOLINIER Vincent, animateur de la CLE du SAGE Authion ;
Mme BRIERE Marie Noëlle, secrétariat de la CLE du SAGE Authion.

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion
Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authion
2 place de la République, BP44
49250 Beaufort en Vallée
Tél : 02.41.79.77.01
Mobile : 06.30.86.75.62
Fax : 02.41.79.77.04
Adresse électronique : sage.authion.entente@wanadoo.fr

Réunion du bureau de la CLE du 21 février 2006

Étaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Guy JAMERON, Président du SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée ;
- M. Pierre JUNGES, Conseiller général du canton de Bourgueil ;
- M. Guy LAMOUREUX, Adjoint à la Mairie des Rosiers-sur-Loire ;
- M. Jean-Maurice LEROY, Adjoint à la Mairie de Brion ;
- M. Jean-Pierre LUDEAU, Délégué du Syndicat Mixte Loire Authion ;
- Mme Marie-Pierre MARTIN, Présidente de l'Entente Interdépartementale pour l'Aménagement du bassin de l'Authion, Présidente de la CLE du SAGE Authion ;
- M. Alain RICHARD, Conseiller général du Canton de Vivy ;
- M. Michel RUAULT, Délégué du Syndicat Intercommunal du bassin du Lathan ;
- M. Jean-Jacques TOURET, Conseiller communautaire de la communauté de communes de Beaufort en Anjou.

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Guy De CHAULIAC, Syndicat de la propriété privée du Maine-et-Loire ;
- M. Christian CORVAISIER, Chambre d'Agriculture Maine-et-Loire ;
- M. Claude VALLEE, Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire.

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- Mlle Avril CHOPINEAUX, MISE du Maine-et-Loire ;
- M. Bernard PFEIFFER, Agence de l'Eau Loire Bretagne Délégation Anjou-Maine.

Autres participants à la réunion

- M. Antoine BESNARD, Chambre d'Agriculture Maine-et-Loire ;
- Mme Virginie Guichard, Chambre d'Agriculture Maine-et-Loire.

Étaient absents :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (élus)

- M. Bernard CHARTIER, Maire de Channay-sur-Lathan.

Collège des usagers, riverains, organisations professionnelles et associations

- M. Yves LEPAGE, Association de la Sauvegarde de l'Anjou ;
- M. Jean-Benoît PORTIER, CCI de Saumur.

Collège des services de l'Etat et de ses établissements publics

- Mme Françoise DELABY, DIREN Pays de la Loire ;
- M. Sébastien FLORES, MISE Indre-et-Loire.

Ordre du jour de la réunion

L'objectif de la réunion était d'informer les membres du Bureau de la CLE sur la procédure d'élaboration du SAGE Authion. Première réunion du Bureau, une discussion générale était attendue pour recueillir les remarques et avis des membres du Bureau.

Préambule

Mme Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion, accueille les membres du bureau et les remercie de leur présence.

Le règlement intérieur n'ayant pas été joint à la convocation, il est remis en séance et chacun pourra le relire et adresser ses remarques à Mme Marie-Pierre MARTIN, afin que celles-ci soient prises en compte avant approbation définitive.

Les membres présents souhaitent être prévenus à l'avance des ordres du jour et dates des réunions.

1- Présentation de la démarche SAGE

M. Antoine BESNARD et Mme Virginie GUICHARD sont invités à présenter aux membres du Bureau, en collaboration avec Mlle Avril CHOPINEAUX, les grandes lignes et objectifs d'un SAGE ainsi que les enseignements tirés des processus en cours.

Il est en effet apparu que les membres du Bureau n'ont pas le même niveau d'information concernant le SAGE, d'où l'utilité d'apporter à chacun les éclairages qu'il souhaitait avant de commencer une réflexion commune.

Cet exposé rappelle aux membres du Bureau des notions importantes :

- les objectifs d'atteinte du bon état écologique, pour les masses d'eaux définies dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), en 2015 ;
- la procédure d'élaboration du SAGE nécessite 3 à 5 années, par retour d'expérience de SAGE dont le bassin versant a une superficie comparable à celle du bassin versant de l'Authion.

Première étape de l'élaboration d'un SAGE, l'état des lieux est nécessaire pour dresser ultérieurement un diagnostic et définir une stratégie.

Cette étape nécessite une large concertation, un recueil d'informations et de la communication auprès des nombreux partenaires du SAGE.

Ce travail sera mené par une cellule d'animation comprenant un animateur et une secrétaire.

2- Discussion générale

Suite à la présentation de la démarche SAGE, une discussion générale est engagée par le Bureau.

M. Allain RICHARD propose que les commissions thématiques soient constituées avec un représentant géographique des membres de la CLE, un thème par enjeu et qu'elles tiennent compte de la représentation de tous les acteurs concernés.

Le Bureau s'accorde sur la nécessité de suivre les préconisations du SDAGE tout en prenant en compte l'Authion et ses spécificités. Une méthode de travail est à mettre en place avant de choisir les commissions.

Mr Guy De CHAULIAC fait remarquer que les thèmes existants sont intéressants pour la réflexion sur les grands enjeux. Il faut faire un bouclage entre les données et les enjeux, ces derniers devant être définis avant l'état des lieux. Il ne faut pas passer à côté d'éléments importants dans les enjeux.

M. Pierre JUNGES répond qu'il faut faire un diagnostic avant de définir les commissions thématiques, quantifier les éléments pour prioriser les enjeux. Il y a un écart entre la réalité du territoire et le SDAGE.

Mlle Avril CHOPINEAUX précise que la réalisation de l'état des lieux fait partie des missions de l'animateur qui établira le cahier des charges le cas échéant.

M. Claude VALLEE pense que, dans un premier temps, il faut faire un diagnostic plus large pour mettre en œuvre des actions ensuite, sachant que l'on n'aura pas les moyens de tout affiner.

M. Antoine BESNARD et Mme Virginie GUICHARD font remarquer que la phase d'état des lieux correspond aussi à l'inventaire des actions en cours, ce qui permet d'éviter de refaire, corriger voire améliorer.

Le Bureau se rappelle que le SAGE, une fois élaboré et validé par arrêté préfectoral, peut être opposable juridiquement aux décisions prises par l'Etat et les collectivités territoriales, sur les questions ayant trait à la gestion et à l'utilisation de l'eau et des milieux aquatiques. Il faut ainsi pouvoir évaluer l'impact des actions que le SAGE Authion envisage de mettre en place et des conséquences économiques futures. Il faut conserver une vision objective et réaliste.

Le Bureau est d'accord sur le caractère indispensable de la communication autour du SAGE, afin d'informer sur la démarche SAGE et les actions mises en œuvre, en particulier celles qui sont destinées à modifier les comportements, pour lesquelles les problèmes de mobilisation de financements sont importants.

Concernant la mise en œuvre du SAGE, les questions de la structure porteuse et son financement devront être abordées obligatoirement au cours de la phase d'élaboration du SAGE Authion, afin notamment de conserver la dynamique initiée par le travail de la CLE.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Marie-Pierre MARTIN lève la séance à 18h30.

La Présidente de la CLE du SAGE Authion,

Mme Marie-Pierre MARTIN